

Jean-Michel Blanquer à la reconquête des professeurs

Revalorisation du métier, bien-être au travail, le ministre de l'éducation nationale lance un Grenelle

D'un média à l'autre, en cette veille de rentrée, Jean-Michel Blanquer l'a répété : « *Tout ne doit pas être écrasé par la réalité sanitaire.* » Ce « tout », c'est la politique éducative qu'il porte depuis le début du quinquennat Macron, et qui vise la réduction des inégalités autant que l'élevation du niveau général. C'est la responsabilité d'avancer coûte que coûte dans les apprentissages, assignée aux enseignants, assignée au mardi 1^{er} septembre, en dépit des semaines d'école perdues au printemps. Mais c'est sans doute aussi, plus personnellement, le rôle qu'il estime être le sien en cette rentrée des classes inédite, sa quatrième en tant que ministre de l'éducation.

« *Blanquer ne veut pas être le ministre du Covid* », soufflent les observateurs du monde scolaire. Un ministre qui ne laisserait de son

passage Rue de Grenelle – l'un des plus longs de la V^e République – que le souvenir d'avoir dû, au printemps, fermer les établissements. Et d'avoir poussé avant l'été à les rouvrir au plus vite. Sans être toujours « *en phase* » avec l'Elysée et Matignon, rappelle-t-on dans les cercles d'enseignants, où l'on garde en mémoire, au plus fort de la crise, les « *ordres et contre-ordres* » qui se sont succédé sur la méthode comme sur le calendrier.

Mais comment rebondir, alors que 12,4 millions d'élèves reviennent en classe, ce mardi, sur fond de rebond de l'épidémie ? Comment remobiliser 866 000 professeurs à qui l'on offre finalement assez peu de « garanties », sinon celle d'une rentrée pleine d'inconnues ? En leur parlant « *carrières* » et « *revalorisation* », et pas seulement « *masques* » et « *contagion* ».

« *Je lance un Grenelle des professeurs* », a annoncé M. Blanquer

dans un entretien au *Journal du dimanche* (JDD), le 30 août, puisant dans le langage politique une référence qui parle à tous. « *Le chantier de la deuxième partie du quinquennat, c'est la revalorisation du métier sur le plan financier, mais plus généralement pour améliorer le bien-être au travail, a-t-il défendu dans les colonnes de l'hebdomadaire. Des maîtres heureux, ce sont des élèves heureux. C'est ce cercle vertueux que je souhaite renforcer.* »

Bémol

Un message réitéré dans une vidéo postée sur YouTube à l'adresse des enseignants, lundi, jour de leur prérentrée. « *J'ai toujours dit que j'étais le ministre des professeurs, y fait-il valoir. Si les professeurs sont bien reconnus par l'institution (...), alors les bénéficiaires sont directs pour les élèves. Nous serons au rendez-vous de nos promesses : des améliorations dès l'année*

2021. » Comme il y a eu un Ségur pour relancer le système de soins, il y aura donc, très prochainement, un Grenelle pour reconnaître à sa juste mesure l'engagement des enseignants. Le calendrier a été précisé par le ministre : il prévoit des discussions avec les partenaires sociaux sur les rémunérations « *d'ici à octobre* », puis sur une loi de programmation pluriannuelle « *à partir de novembre* ». Des thèmes de travail ont aussi été détaillés : ils portent sur la reconnaissance financière, mais aussi sur la « *coopération* », l'« *esprit d'équipe* », l'« *ouverture* », la modernisation du système...

Message reçu ? Dans les rangs syndicaux, on accueille avec prudence une annonce qui n'en est pas tout à fait une : lancées en janvier, au lendemain de la mobilisation sans précédent contre la réforme des retraites du 5 décembre 2019, de premières discussions sur la « *reconnaissance* » des enseignants, expression inscrite dans le programme présidentiel du candidat Macron, avaient dû être interrompues en raison de la crise sanitaire. « *On a presque le sentiment de revivre la rentrée de septembre 2019* », pointe Stéphane Crochet, porte-parole du SE-UNSA ; une rentrée que M. Blanquer plaçait déjà sous le signe du « *pouvoir d'achat* » et du « *bonheur des enseignants* ».

Autre bémol mis en avant par les organisations syndicales : ce sont 400 millions d'euros supplémentaires au budget 2021 que M. Blanquer annonce pouvoir consacrer à la hausse des rému-

« Si le ministre veut nous convaincre, qu'il prenne pour tous les enseignants des mesures immédiates »

FREDÉRIQUE ROLET
secrétaire générale
du SNES-FSU

néralisations, quand il parlait de 500 millions d'euros en janvier.

« *Une belle formule ne doit pas servir d'écran de fumée* », dit Frédérique Rolet, du SNES-FSU. Formule un peu galvaudée : du Grenelle de l'environnement, en 2007, au Grenelle contre les violences conjugales, en 2019, en passant par le Grenelle de la mer, en 2009, plus d'un gouvernement s'est saisi de l'expression dans des contextes toujours très éloignés du Grenelle historique – celui de Mai 1968.

Le risque de décevoir

« *Pour le ministre, cette revalorisation n'est qu'un aspect d'un projet plus général lié à des mesures qui, en fait, aboutiraient à une évolution du métier et à une augmentation du temps de travail*, poursuit M^{me} Rolet. *S'il veut nous convaincre, qu'il prenne pour tous les enseignants des mesures immédiates.* » A l'image de la prime de 450 euros pour les directeurs d'école annoncée le 26 août. Ou des 100 euros d'augmentation mensuelle pro-

mis, en février, aux jeunes embrassant le métier, dans le sillage de la création d'un observatoire des rémunérations qui avait fait naître beaucoup d'espoirs. « *Pour le gouvernement, la revalorisation doit correspondre à une forme de mérite*, réagit Guislaine David, du Snuipp-FSU. *Mais conditionner cette revalorisation à de nouvelles tâches, ça ne peut pas passer aux yeux d'enseignants qui n'ont pas mérité ces derniers temps.* »

Les réserves qu'expriment bon nombre d'entre eux, au-delà des sphères syndicales, sont d'autant plus fortes que la « *tendance* » leur semble déjà amorcée : leur ministre de tutelle n'a-t-il pas signé, cette année, des décrets prévoyant des temps de formation – rémunérés – sur les congés, et un réaménagement des cycles des vacances ? Il a aussi ouvert la possibilité de rendre obligatoire, dans le second degré, une deuxième heure supplémentaire.

En mobilisant le symbole du Grenelle alors que les finances sont sèches et que les syndicats majoritaires semblent braqués, M. Blanquer prend un risque : celui de décevoir, à moins de deux ans de la présidentielle, un électeur enseignant qui, en 2017, n'avait pas hésité à voter, en partie, pour Emmanuel Macron. Ce peut aussi être un va-tout, après un flot ininterrompu de réformes de la maternelle au bac, que de consacrer cette deuxième partie du quinquennat aux ressources humaines. A condition de passer, rapidement, des annonces aux actes. ■

MATTEA BATTAGLIA

Alain Cocq demande à Emmanuel Macron le « droit à une mort digne »

Atteint d'une maladie orpheline incurable, un homme de 57 ans a annoncé qu'il cessera de s'hydrater et de s'alimenter dès vendredi

Sur le mur d'entrée de son petit appartement situé au rez-de-chaussée d'un HLM du quartier des Grésilles, à Dijon, quelques coupures de presse jaunies témoignent des combats de jeunesse d'Alain Cocq. On peut y voir comment, dans les années 1990 et 2000, sur son fauteuil roulant, accompagné de ses deux chiens, cet homme victime d'une maladie orpheline incurable a traversé la France – puis une partie de l'Europe – pour sensibiliser à la cause des personnes handicapées.

Lors de l'hiver 2018, il a participé, alité sur son brancard, à des rassemblements de « gilets jaunes » à Dijon, contribuant à faire de lui l'une des « mascottes » des ronds-points de la région. A 57 ans, ce militant dans l'âme, membre du Parti socialiste et de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, dont il a aujourd'hui le soutien, a entamé son « *demier combat* » politique et médiatique.

Alité et nourri par sonde ou par des compléments alimentaires depuis deux ans, perclus de dou-

« Je ne veux pas me traîner six semaines, un mois, deux ans, avec mon corps qui continue de se dégrader »

ALAIN COCQ
malade

leurs face à l'évolution d'une maladie qui endommage les parois de ses vaisseaux sanguins et de ses artères, Alain Cocq a décidé de mettre fin à une existence qu'il ne juge plus « *digne* ». Il a annoncé publiquement qu'à compter du vendredi 4 septembre en fin d'après-midi, faute d'avoir eu le droit de bénéficier d'une dose de barbituriques entraînant la mort, il cesserait de s'alimenter et de s'hydrater, poursuivant seulement la prise de morphine.

En ce vendredi 28 août, à une semaine de l'échéance, allongé au travers de son lit médicalisé, une cigarette roulée à la main, un cendrier sur son torse nu, il explique, inarrêtable, de sa voix rauque, ce qui l'a conduit à un tel choix. « *Cette décision s'est imposée à moi comme quelque chose d'absolu, dit-il. Ma situation se dégrade de plus en plus. Je perds l'audition, je suis en train de perdre la vue, je ne vois plus que des formes et, depuis quelques semaines, j'ai une décharge électrique qui part du cerveau toutes les trois à quatre secondes et qui irrigue tout le réseau nerveux jusqu'au bout des doigts et desorteils. C'est comme si on portait mon cerveau à ébullition.* »

Comme l'avaient fait, en 2002, Vincent Humbert, un jeune homme tétraplégique, aveugle et muet après un grave accident de la route, et, en 2008, Chantal Sébire, une femme de 52 ans atteinte d'une tumeur incurable au visage, Alain Cocq a écrit au président de la République. Dans sa lettre datée du 20 juillet, il demande à Emmanuel Macron « *à titre compassionnel* » le « *droit à une mort digne,*

avec l'assistance active du corps médical ». « *Je ne demande ni une euthanasie ni le suicide assisté, mon but est d'avoir le soin ultime, c'est-à-dire un cachet qui m'apporte le soulagement total à la douleur qui me torture depuis trente-quatre ans* », explique-t-il.

Tous les médecins consultés lui ont répété : n'étant pas en phase terminale d'une maladie incurable, c'est-à-dire ne vivant pas ses dernières heures ou ses derniers jours, il ne peut pas bénéficier de la loi Claeys-Leonetti, qui permet une sédation profonde et continue jusqu'au décès. « *Je ne suis pas au crépuscule de ma vie, reconnaît-il. Mais je ne veux pas me traîner six semaines, un mois, deux ans, avec mon corps qui continue de se dégrader. Je veux être conscient jusqu'à la dernière minute de ma vie.* » Dans les faits, après l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation, et « *à partir d'une certaine dégradation* » de son état, des médecins pourraient considérer qu'Alain Cocq pourrait être éligible à une sédation profonde et continue jusqu'au décès.

Retransmission en direct

L'entretien téléphonique, mardi 25 août, avec Anne-Marie Armanteras, la conseillère santé d'Emmanuel Macron à l'Elysée, ainsi qu'avec le professeur Vincent Morrel, chef du service de soins palliatifs du CHU de Rennes, a duré presque deux heures. « *Ils ont écouté, ils ont compris ma situation et ma demande* », estime Alain Cocq. « *Cette réunion n'était pas là pour me donner une réponse, c'est le président seul qui va prendre sa décision* », précise-t-il, sans se faire beaucoup d'illusion sur la nature de la réponse présidentielle, promise d'ici à la fin de semaine.

« *Je ne crois pas qu'ils lui donnent le cachet, ce serait ouvrir la boîte de Pandore* », estime Cyril Mauchaussé, 32 ans, l'un des auxiliaires de vie d'Alain Cocq depuis 2011. « *Ça va être terrible, j'espère qu'il ne souffrira pas trop, il ne le mérite pas* », souffle-t-il, en montrant l'ambulance garée à quelques mètres du domicile et qui servait à véhiculer son patient il y



Alain Cocq, à son domicile, à Dijon, le 28 août. CLAIRE JACHYMIAK/HANS LUCAS POUR « LE MONDE »

à quelques mois encore. Posée dans le camion, une parka jaune sur lequel a été inscrit au gros feutre : « *Survivre non, vivre oui.* »

Pour donner encore plus de retentissement à sa décision, Alain Cocq a décidé que toute sa phase d'agonie – hormis une partie de la nuit – serait diffusée en direct, le son coupé, sur son compte Facebook. « *Cette vidéo sera un témoignage* », dit-il depuis son lit, autour duquel sont disposés un

ordinateur, un téléphone et une tablette qui lui permettent d'être en permanence relié aux quelque 5000 membres de sa « communauté ». « *Dès que je fais quelque chose, ils sont immédiatement alertés* », dit-il.

S'il a choisi une retransmission en direct, « *c'est pour que les gens se rendent compte des conditions de décès d'une majorité de citoyens en France, ce n'est pas normal que si peu de gens bénéficient des soins*

palliatifs ». « *Il va partir dans des souffrances horribles. Alain est conscient que ça va être des images difficiles, il ne va pas tout montrer* », assure Sophie Medjeberg, la vice-présidente de l'association Handi mais pas que, une association de défense des droits handicapés, dont Alain Cocq est membre. « *Ça va être très très dur* », prédit-elle, en espérant une révision de la loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44
QBE EUROPE SA/NV, sis Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière ne bénéficiait la :
SAS LÉS DAMIERS DE FERNEY
31 bis Rue de Genève
01630 SAINT-GENIS-POUILLY
RCS: 414 796 722
depuis le 01/01/2016 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE depuis le 01/01/2016 pour ses activités de : SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'établissement garant sis Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SAS LÉS DAMIERS DE FERNEY. GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION - 58 rue Général Ferré - 38100 GRENOBLE, accepte de reprendre, avec tous ses effets les garanties de QBE EUROPE SA / NV et notamment de la dégager de toute obligation résultant de ses engagements au titre de ses garanties.